

## Schéma de Cohérence Territoriale

Pré-Bocage

Révision



# Phase 3 - Document d'Orientation et d'Objectifs

#### Traduire le projet de territoire

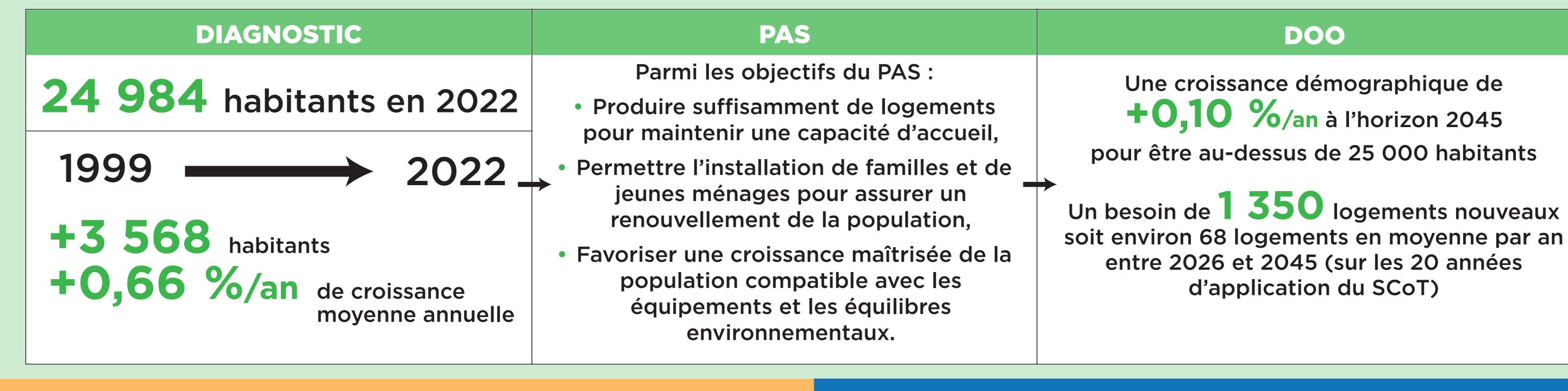
Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) est la traduction règlementaire des intentions politiques exprimées dans le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS).

- >> Son rôle:
  - Il définit des prescriptions correspondant aux modalités d'action et de mise en oeuvre des objectifs stratégiques.
  - Il propose des recommandations relevant de grands principes, ou d'outils mobilisables pour converger vers les objectifs fixés.
- >> Il s'impose aux documents d'urbanisme locaux tels que le Plan Local d'Urbanisme et aux documents programmatiques tels que le Programme Local de l'Habitat et le Plan de Déplacements Urbains, dans un rapport de compatibilité entre ces documents.
- >> Le DOO s'articule autour des axes stratégiques du PAS :



- S'appuyer sur une armature territoriale hiérarchisée
- Améliorer la mobilité à toutes les échelles et pour tous les publics
- S'inscrire pleinement dans une transition environnementale indispensable et assumée
- 4 Faire perdurer l'identité rurale
- Poursuivre l'ambition d'un territoire d'accueil et de vie
- Encourager la sobriété et accélérer la transition environnementale du territoire
- Soutenir l'économie locale en s'appuyant sur ses atouts
- Disposer d'un appareil commercial dynamique et équilibré

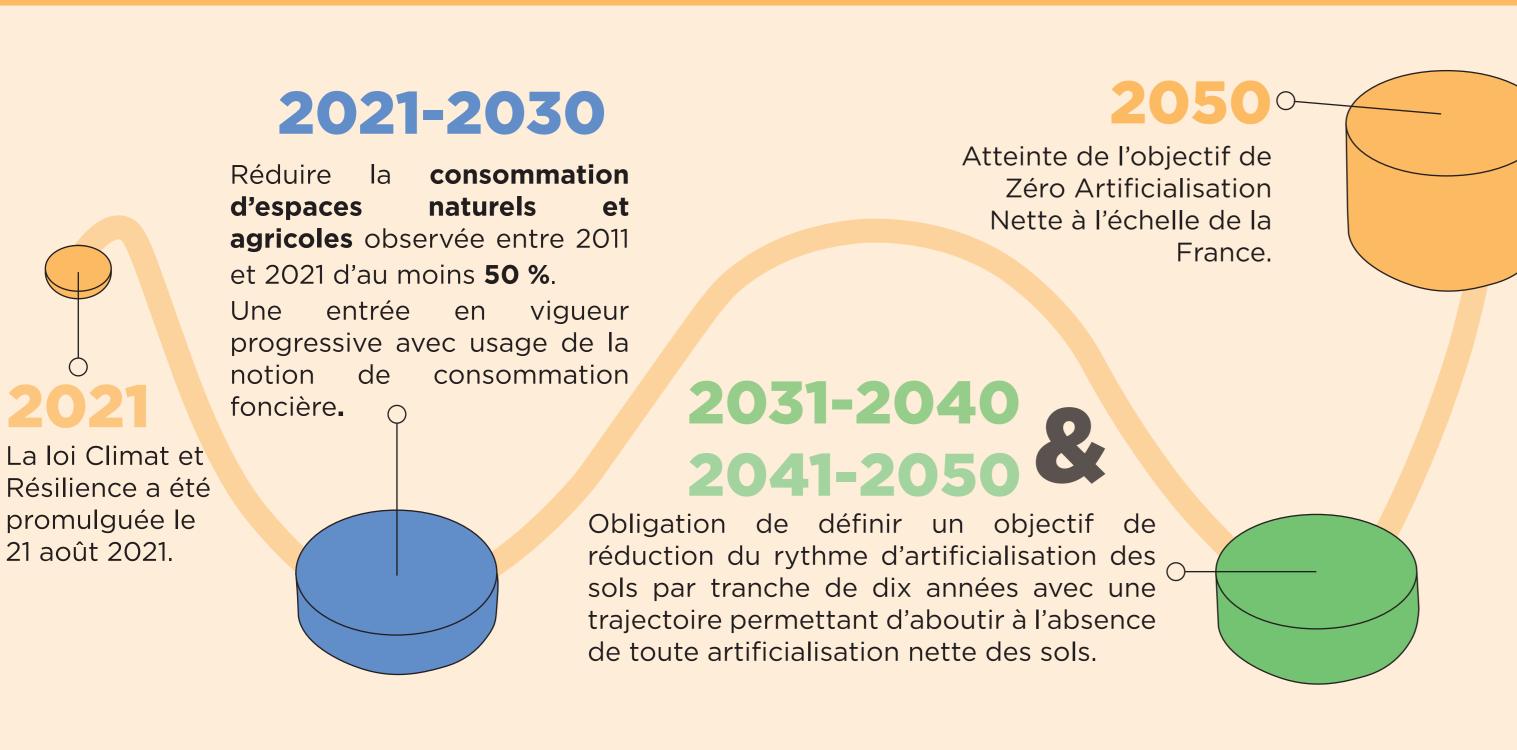
#### Ambition démographique et production de logements



## Trame Verte et Bleue

DOO

d'application du SCoT)

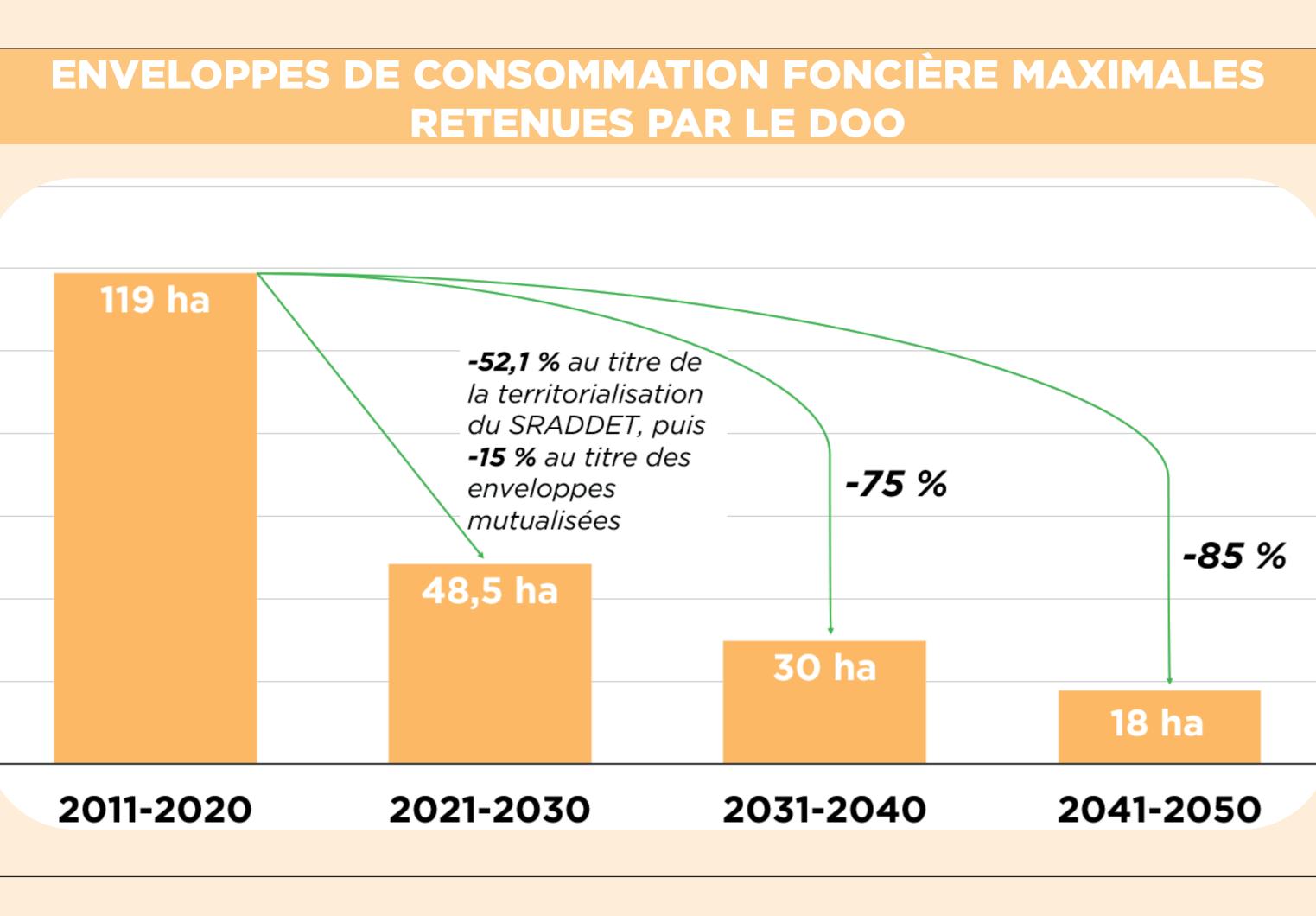


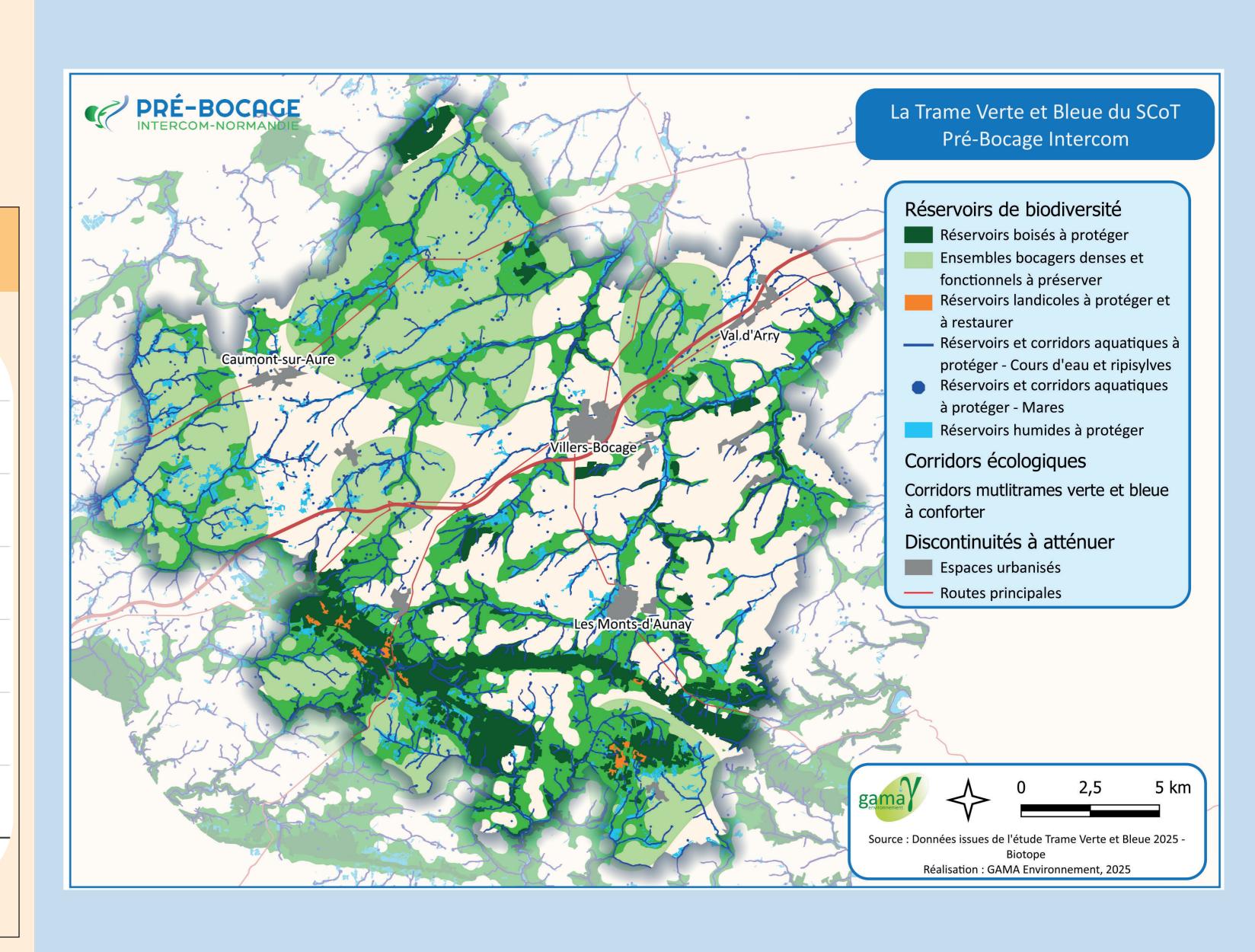
Zéro Artificialisation Nette (ZAN)

espaces de circulation et d'habitats des espèces, composant ce que l'on nomme la «Trame Verte et Bleue».

>> Préserver la biodiversité par le maintien et la restauration des

>> Mettre en place un urbanisme qui intègre la protection de la biodiversité et la valorisation des espaces de nature.





### Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL)

Le DAACL, intégré au DOO du SCoT PBI, encadre l'implantation de nouveaux équipements commerciaux, artisanaux et logistiques pour limiter l'artificialisation, préserver l'équilibre territorial et soutenir les centralités.

- >> Deux grandes catégories d'implantation commerciale :
  - Centralités: centres-villes, centres-bourgs et quartiers, au tissu urbain dense et multifonctionnel (habitat, commerces, services, équipements).
  - SIP (Secteurs d'Implantation Périphériques) : pôles commerciaux en entrée de ville ou périphérie, desservis par grands axes, surface > 300 m<sup>2</sup>.



